

Rabat, le 09 Septembre 2025

CIRCULAIRE N° 6679/511

Objet : - Organisation et Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines.
- Transfert du siège de la Direction Provinciale de DAKHLA.

Réf. : Circulaires n°s 6656/511 du 27/05/2025, 6557/511 du 15/04/2024 et n° 5962/511 du 09/09/2019 et Note n°D145/2025/ADII/AC/100

Dans le cadre de l'accompagnement de l'évolution de l'activité économique dans les régions du Sud et afin de renforcer la gestion de proximité et d'améliorer le fonctionnement du service, il a été décidé de transférer le siège de la Direction Provinciale de Dakhla à la province d'Aousserd.

Les circulaires et note sus-référencées sont complétées en conséquence.

Cette mesure prend effet à compter du 15/09/2025.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects
Abdellatif AMRANI